



Collège Bernard de Ventadour

19, Avenue du Bordelet 30200 Bagnols/Cèze
TEL : 04 66 39 66 00 / FAX : 04 66 39 66 07



Bagnols, le 14 juin 2023

La Principale
Aux parents de 3^{ème}

Madame, Monsieur,

Au cours de sa scolarité secondaire votre enfant doit élaborer, de manière progressive et évolutive un projet personnel d'orientation.

Ce projet se construit à partir de deux éléments :

- la représentation qu'il a de lui-même
- la représentation qu'il a de l'environnement socioprofessionnel.

Il faut donc lui permettre :

- de bien se connaître (capacités, compétences, centres d'intérêts). Cette connaissance s'acquiert en classe mais aussi dans le cadre d'une réflexion menée en famille.
- d'observer et de découvrir le monde du travail. Il lui est donc indispensable de connaître les grands secteurs d'activités et certains métiers. C'est dans ce cadre que la loi fixe le stage en milieu socioprofessionnel pour le niveau de la troisième. Il est demandé à l'élève d'effectuer un séjour chez l'employeur de son choix, en l'intégrant dans un projet personnel d'orientation. Vous noterez cependant que les stages en établissements scolaires ne sont pas acceptés.

Précisions sur le déroulement du stage :

- Le stage a lieu pendant le temps scolaire sur une période d'une semaine.
- La recherche de l'entreprise d'accueil est effectuée par l'enfant et ses parents, afin que la démarche corresponde à une véritable motivation.
- Afin de perturber le moins possible le déroulement des cours, le stage aura lieu pour tous durant la même période à savoir du lundi 16 au vendredi 20 octobre 2023.
- Une convention sera signée entre les différents partenaires (employeur, famille, collège). Une assurance particulière a été souscrite par l'établissement. Vous devez vérifier que l'entreprise d'accueil est bien habilitée à recevoir des jeunes stagiaires.
- Un compte rendu de stage devra être établi par l'élève. L'employeur portera une appréciation sur le comportement du stagiaire, sur sa motivation. Ce document sera commenté et exploité par le professeur principal et le conseiller d'orientation. Il pourra servir de base lors de l'épreuve orale du DNB 2024.

L'élève qui n'a pas de stage est tenu de se présenter au collège pendant le temps scolaire. Les professeurs, la CPE et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Principale
V. MONTE

